

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 22 MARS 2018

N° 2018-03-09

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mars à seize heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze mars deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 13

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 14

Exprimées par pouvoirs : 9

Total (mini 19) : 23

Quorum atteint

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**14 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Valery LIOTAUD, Pierre COMBES à Éric RICHARD, Marie-Pierre MONIER à Henriette MARTINEZ, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Eliane BARREILLE, Christelle RUYSSCHAERT à Sébastien BERNARD.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Roger DIDIER, Marc GUERIN, Gérard TENOUX.

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 16 heures

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Gestion et valorisation des Espaces, Sites et Itinéraires 2018 – Plan de financement

- Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2018-01-01 du 09 janvier 2018 relative à l'ouverture du poste de chargé de projets sport de nature,
- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2017-02-18 du 31 janvier 2017 relative à la poursuite du programme sports de nature,

La Présidente expose :

Pour l'année 2018, le Parc naturel régional des Baronnies provençales poursuit sa démarche de développement de l'attractivité des Baronnies provençales en mettant en œuvre une stratégie de développement touristique visant à référencer le territoire pour ses Activités de Pleine Nature. Ce programme vise en outre à renforcer la gestion et la valorisation numérique des espaces, sites et itinéraires de pratique.

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales développe une assistance technique aux porteurs de projets s'inscrivant dans les orientations partagées de la Charte du Parc et dans la convention d'objectifs 2015-2020.

Au titre de l'année 2018, la mission du Chargé de projets sport de nature portera sur :

■ **Gestion et valorisation numériques des ESI des Baronnies provençales (Espaces, Sites et Itinéraires de pratiques de sports de nature) – Chemins des Parcs**

Développement de la numérisation des Espaces Sites et Itinéraires de pratique de sports de nature et plus particulièrement des ESI des filières référencées dans la charte du Parc : les pratiques de randonnées (pédestre, VTT, équestre, vélo-route) ainsi que les pratiques liées à des sites de type « spot » : l'escalade et le vol libre (parapente et deltaplane). Cette démarche permet une gestion et un suivi informatisés des ESI et contribue notamment au bon déroulement des travaux que le Parc conduit aux côtés des Départements de la Drôme et des Hautes-Alpes dans le cadre de leur Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI). En tant que membre du Comité Technique de la CDESI le Parc naturel régional des Baronnies provençales facilite l'accès à des données de qualité (géolocalisées, complétées et actualisées) pour les ESI de son territoire et propose une expertise complémentaire sur les dossiers techniques en voie d'être présentés à l'inscription au PDESI. En outre, conformément au règlement intérieur de la CDESI Drôme, le Parc naturel régional des Baronnies provençales formule par délibération un avis pour chaque ESI de son territoire présenté à l'inscription au PDESI.

- ✓ Intégration des données ESI existantes et numérisation de nouvelles données en veillant à leur compatibilité avec les standards de numérisation des outils SIG déployés par la structure (Aigle 5 / Geotreck / Qgis). La compatibilité de la donnée avec l'outil Geotreck permettra notamment d'être sur les mêmes standards que ceux utilisés par les Parcs naturels régionaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- ✓ Processus de valorisation de ces ESI auprès du pratiquant via l'interface cartographique « grand public » de l'outil du réseau Chemins des Parcs et en lien avec le site internet du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Cette valorisation numérique permettra d'appuyer le positionnement « Territoire de Sports de Nature » du Parc naturel régional des Baronnies provençales tout en l'intégrant dans la démarche du réseau des Parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur (Pnr des Alpilles, de Camargue, du Queyras, du Luberon, des Préalpes d'Azur et du Verdon). L'objectif à travers cet outil numérique mutualisé avec les sept autres Parcs de la Région Sud PACA est de proposer une offre d'itinéraires globale et cohérente à l'échelle de la région, centralisée et harmonisée grâce une seule interface.

■ **Suivi technique et animation des actions relatives aux sports de nature s'inscrivant dans les orientations de la charte du Parc naturel régional des Baronnies.**

Mission de conseil et d'expertise technique auprès des porteurs de projets de sports de nature du territoire, associations, communes, Communautés de communes, dans leurs projets d'aménagements ou d'événementiels sportifs et notamment :

- ✓ Participation à l'organisation technique des évènementiels répondant aux objectifs de la charte et ayant fait l'objet d'une délibération favorable en instance syndicale : Soutien pour la réalisation des cartographies, aide à l'étude des tracés, conseils en matière de gestion du foncier, accompagnement de l'évènement dans une démarche durable, accompagnement aux évaluations d'incidences Natura 2000 (en lien avec l'animateur du site).
- ✓ Elaboration puis mise en œuvre d'une convention de partenariat avec les EPCI du territoire compétent en matière de Sports de Nature. Objectifs de définition des rôles et complémentarités de chaque structure dans la gestion concertée des ESI.
- ✓ Conseils et transferts d'expérience en matière d'aménagement de sentiers thématiques aux collectivités partenaires (Communes, Communautés de Communes, Syndicat Mixte Inter Communautaire des Activités de Randonnée). L'enjeu étant de permettre à des structures locales de bénéficier d'une ingénierie Parc traduisant les politiques régionales et départementales pour leur mise en application sur le terrain. Par ailleurs, des objectifs de valorisation et visibilité d'itinéraires existants sont poursuivis en 2018 à travers le déploiement de ces offres d'itinéraires dans l'outil « Chemins des parcs ».

■ **Suivi et développement de l'action de mesure de la fréquentation en espaces naturels : démarche éco-compteurs.**

Prolongement de la démarche d'implantation des éco-compteurs sur de nouveaux sites à enjeux de fréquentation : Plateau de Saint-Laurent et Gorges du Léoux sur la Commune de Saint-May. Développement d'un conventionnement normalisé pour l'implantation d'éco-compteurs avec les collectivités partenaires. Formation des personnels des communes et communautés de communes partenaires sur le fonctionnement des éco-compteurs et le relevé des données issues des points de comptage. Accompagnement à la prise en main de l'interface « Eco-visio » de visualisation et de traitement des données.

Relevés des données et intégrations de celles-ci dans les outils de gestion numériques des ESI (Espaces Sites et Itinéraires de Pratique) du Parc des Baronnies provençales. Transmission et valorisation de ces données auprès des partenaires, gestionnaires des sites et Offices de Tourisme locaux relais du Parc.

■ **Référencement et numérisation des chemins et voies ouvertes à la circulation des véhicules à moteur : sur les zones à enjeux**

Poursuite du référencement numérique, sur les outils SIG internes employés par la structure, des chemins et voies ouverts à la circulation des véhicules à moteur. Ce diagnostic cartographique fait notamment état du statut juridique des voies et chemins concernés et de leur statut d'ouverture ou non à la circulation des véhicules à moteur.

Référencement les arrêtés municipaux des communes du territoire réglementant ou interdisant la circulation des véhicules à moteurs.

Coordination des actions et concertation avec le réseau des Parcs Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Afin de réaliser ce programme, au titre de l'année 2018, la Présidente propose de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Sud – Provence – Alpes – Côte d'Azur selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (€ TTC)	Recettes	Montant (€ TTC)
Expertise Sports de Nature – Animation et coordination territoriale	24 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	5 000
Diagnostic numérique Loisirs motorisés	5 000	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	15 000
Frais de déplacement	500	Autofinancement Parc	9 500
Total	29 500 €	Total	29 500 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le plan de financement proposé
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits


 La Présidente
 Henriette MARTINEZ